

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1399**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Agent d'accompagnement en station thermale et en centre de maintien en forme

Nouvel intitulé : [Hydro-praticien](#)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
THALATHERM - Formation Conseil	Directeur THALATHERM

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330t Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent d'accompagnement exerce ses activités dans des stations thermales, des centres de maintien en forme, des centres balnéaires...

- Il met en œuvre des techniques d'hydrothérapie et de maintien en forme, autres que celles appartenant aux médecins et kinésithérapeutes

- Il contribue à la maintenance des produits et des équipements professionnels

- Il accueille, informe et accompagne la clientèle dans les soins de prévention et maintien en forme.

1) Capacités générales ou techniques : - Connaissance des bases d'anatomie et physiologies élémentaires, nécessaires à la compréhension des techniques de maintien en forme

- Connaissance et application des bases en diététique et les notions d'équilibre alimentaire

- Connaissance des différentes techniques de relaxation, et drainages en vigueur dans les entreprises

2) Compétences méthodologiques et professionnelles :

- Maîtrise des techniques d'organisation et de gestion de son poste de travail (gestion de la fatigue physique, accueil, prévention des accidents du travail...)

- Connaissance et maîtrise des techniques d'accueil et de conseil des clientèles

- Connaissance et maîtrise des techniques de maintien en forme et de leurs bienfaits

- Connaissance des appareils utilisés et des consignes de sécurité en vigueur dans les entreprises

- Connaissance et application des grands principes d'hygiène : facteurs de risques infectieux et méthodes de prévention

- Connaissance des techniques et produits nécessaires aux soins d'esthétique corporelle

- Connaissance des gestes et des mouvements ergonomiques pour l'agent au poste de travail, le client ou le patient

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Thermalisme - Thalassothérapie

- Remise en Forme

- Balnéothérapie

- Agent thermal - Agent en hydrothérapie

- Agent d'accompagnement en station thermale et en centre de maintien en forme

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1208 : Soins esthétiques et corporels

D1203 : Hydrothérapie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 4 blocs de compétences : - Aptitudes relationnelles

- Aptitudes techniques sont organisées en 3 groupes

* baignoire, aéro et hydro bains, piscine, pédiluve et manuluve, boule marine, hydrojet, sauna, hammam, voies respiratoires

* application de boues, cataplasme, application d'algues

* douche à jet, douche sous marine.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 personnes dont 2 salariés (agent en hydrothérapie + médecin thermal), 2 employeurs, 1 formateur
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	5 personnes dont 2 salariés (agent en hydrothérapie + médecin thermal), 2 employeurs, 1 formateur
En contrat de professionnalisation	X	5 personnes dont 2 salariés (agent en hydrothérapie + médecin thermal), 2 employeurs, 1 formateur.
Par candidature individuelle	X	2 salariés : un agent en Hydrothérapie + un médecin thermal, 2 employeurs, 1 formateur
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	5 personnes dont 2 salariés (agent en hydrothérapie + médecin thermal), 2 employeurs, 1 formateur.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 septembre 2000 publié au Journal Officiel du 03 octobre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Agent d'accompagnement en station thermale ou balnéaire'.

Arrêté du 8 février 2001 publié au Journal Officiel du 15 février 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Agent d'accompagnement en station thermale et en centre de maintien en forme'.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.formation-thalatherm.com>

Lieu(x) de certification :

THALATHERM Villa Coulet Av . des Thermes
04800 Gréoux-les-Bains

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien libellé de la certification : 'Agent d'accompagnement en station thermale ou balnéaire' (Arrêté du 27 septembre 2000 publié au Journal Officiel du 03 octobre 2000).

Certification suivante : [Hydro-praticien](#)